



FB/ n° 57.
Dossier suivi par : Françoise BONTONNOU
Bureau d'Hygiène – Service Ressources
Tél. 02 98 98 87 33
francoise.bontonnou@quimper.bzh

Monsieur Lutz Marc
D.D.T.M.
Service eau et biodiversité
2, boulevard du Finistère
29325 Quimper cedex

Quimper, le 29 JAN. 2024

Objet : Demande de régulation de la population de goélands argentés

Monsieur,

Je sollicite l'autorisation de mener pour le printemps 2024 une opération de régulation de la population de goélands argentés sur le territoire de la ville de Quimper.

Vous trouverez ci-joint :

- L'imprimé de demande de dérogation ainsi que trois exemplaires du bilan des campagnes 2021, 2022 et 2023 ;
- La note explicative de l'évolution de la population de goélands sur le territoire de Quimper et les actions menées par la collectivité.
- Un plan de situation avec les zones de nidification et les secteurs d'intervention
- Une analyse de l'évolution par secteur d'intervention

Le bureau d'hygiène de la ville de Quimper (madame Bontonnou – 02.98.98.87.33), demeure à votre disposition, si vous souhaitez disposer d'informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La maire

Pour la maire,
le conseiller délégué
au logement
René BILLEN

P.J. : Rapports des campagnes 2021, 2022 et 2023
Imprimé CERFA de demande de dérogation
Note explicative prolifération des goélands
Analyse de l'évolution par secteur d'intervention
Plan de situation des zones de nidification et des secteurs d'intervention



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et prénom :

ou Dénomination sociale (pour les personnes morales) :

VILLE DE QUIMPER

Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) :

BONTONNOU Françoise

Adresse :

44 place Saint Corentin – CS 26004

Ville :

29196 QUIMPER CEDEX

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description ¹
B1	Goéland argenté		
B2			
B3			
B4			
B5			

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION*

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

LIMITATION DE LA PROLIFÉRATION DE LA POPULATION

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT*

- Capture Préciser la destination des animaux
- Capture temporaire Avec relâcher sur place Avec relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

¹ Nature des spécimens, sexe, signes particuliers

*Cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser

Autres moyens de capture Préciser

Utilisation de sources lumineuses Préciser

Utilisation d'émissions sonores Préciser

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser

Destruction des œufs Préciser

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser

Par pièges létaux Préciser

Par capture et euthanasie Préciser

Par armes de chasse Préciser

Autres moyens de destruction Préciser

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser

Utilisation d'animaux domestiques Préciser

Utilisation de sources lumineuses Préciser

Utilisation d'émissions sonores Préciser

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser

Utilisation d'armes de tir Préciser

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : **STÉRILISATION**

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION*

Formation initiale en biologie animale Préciser

Formation continue en biologie animale Préciser

Autre formation Préciser

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION*

Période Préciser

ou date Préciser

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION*

Préciser la période : **AVRIL à JUIN**
ou date

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION*

Régions administratives.....

Départements.....

Cantons.....

Communes **TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèces Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement, à l'aide de cartes ou de plans, les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION*

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **VOIR DOCUMENTS JOINTS**

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser.....

.....

* Cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à **QUIMPER**
Le
Votre signature

Pour le maire,
le conseiller délégué
au logement
René BILLEN

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA STERILISATION DES GOELANDS

2024

Depuis 2005, dans le cadre de la lutte contre la prolifération des goélands et des nuisances qui en découlent, la ville de Quimper organise des campagnes de stérilisation des œufs de goélands sur son territoire.

Il est précisé que chaque campagne de stérilisation doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale préalable.

Celle-ci porte sur environ 225 nids (estimation basée sur la campagne 2023), répartis sur six grands secteurs géographiques :

-Trois zones industrielles :

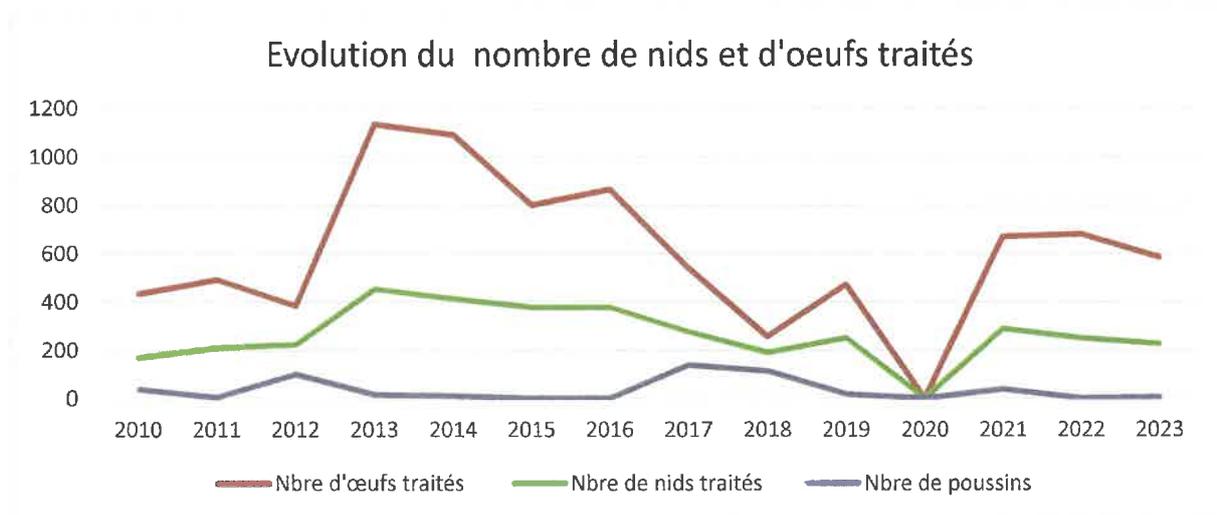
- Zone de l'Hippodrome : 87 nids sur 16 adresses
- Zone du Petit Guélen : 81 nids sur 11 adresses
- Zone de Keradenec : 30 nids sur 3 adresses

-Le quartier de Penhars :

- 12 nids sur 4 adresses

-Le centre-ville :

- 12 nids sur 14 adresses



Depuis 2013, nous avons noté jusqu'en 2019, une légère baisse continue du nombre de nids et d'œufs traités. En 2020 la pandémie a contraint le service à ne pas réaliser de campagne de stérilisation. Cet arrêt a eu pour effet, l'an dernier, une remontée du nombre de nids et d'œufs traités semblable à l'année 2017.

En 2023, le service a noté une évolution sur la répartition des goélands. En effet depuis le 1 janvier 2023 pour le centre-ville (de Locmaria à la Gare), l'agglomération a arrêté la collecte en sac en porte à porte. La collecte des ordures ménagères se fait par un système d'apport volontaire ce qui limite l'accès à la nourriture.

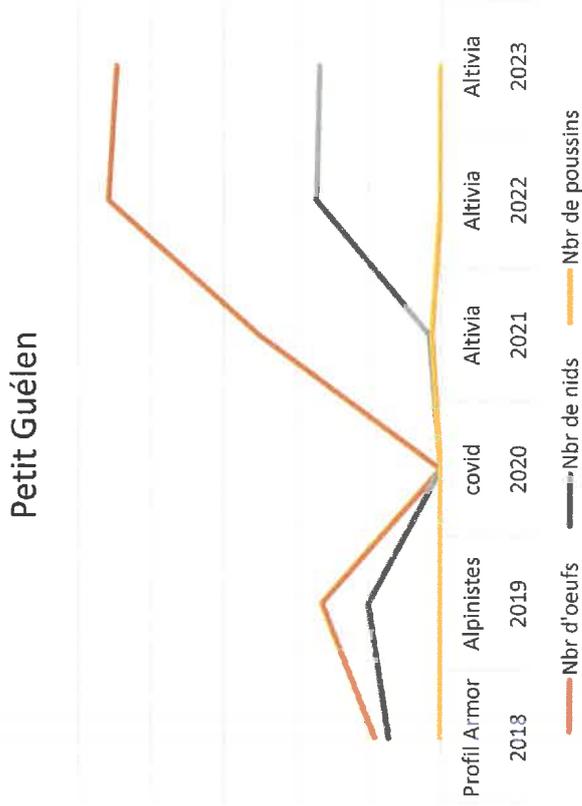
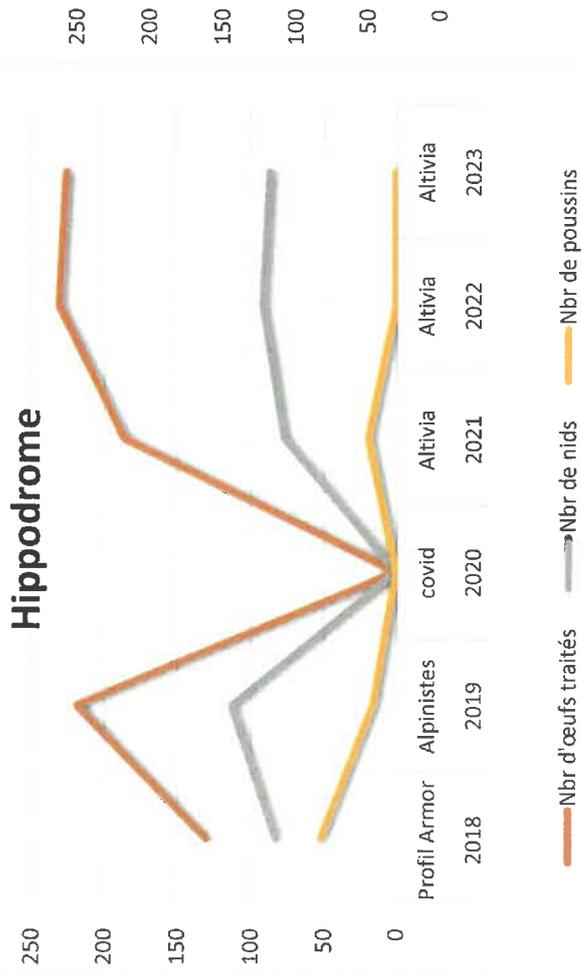
On a noté un retour des goélands, sur les zones industrielles principalement sur la Zone du Petit Guélen qui compte plusieurs industries agroalimentaires (installations classées).

Par ailleurs sur plusieurs sites, la présence de goélands bruns continue d'augmenter : 57 nids (171 œufs ont été comptabilisés) ; en 2021 il y avait 24 nids.

Parallèlement aux opérations des stérilisations, la collectivité incite les propriétaires privés et les entreprises à équiper leurs bâtiments de systèmes répulsifs.

Certains bâtiments communaux en ont été équipés. Des contrôles d'établissements agro-alimentaires classés au titre des ICPE sont demandés aux services préfectoraux.

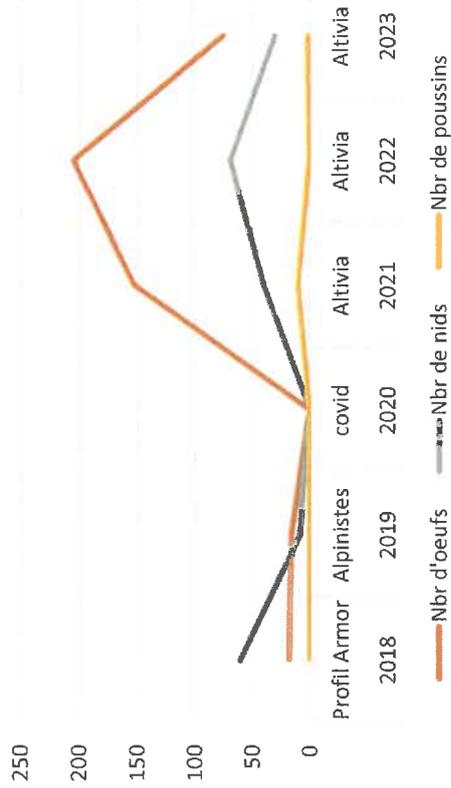
EVOLUTION PAR QUARTIER



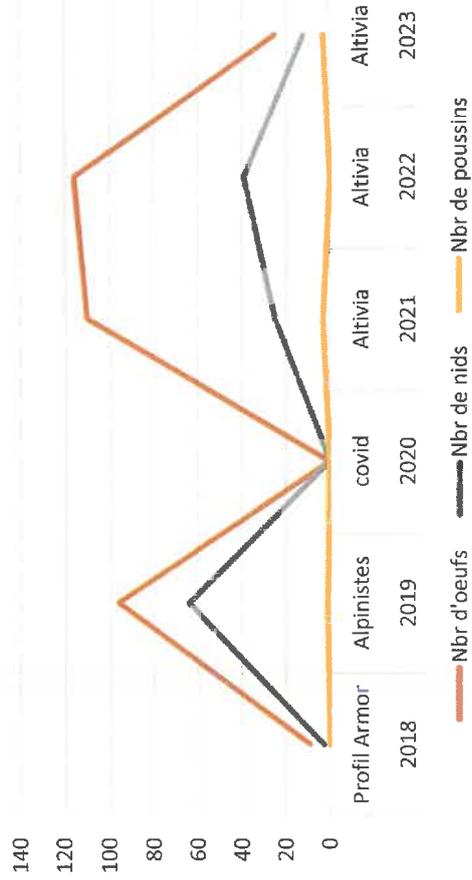
AUGMENTATION SUR LE SECTEUR DU PETIT GUELEN SUITE

- à des travaux sur des toitures dangereuses sur le secteur de Kercaradec ce qui induit moins de possibilité de nidification et une migration des goélands. (en 2018 absence de traitement compte tenu des conditions d'accès)
- suite à l'instauration, depuis janvier 2023 sur le secteur du centre-ville, de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire

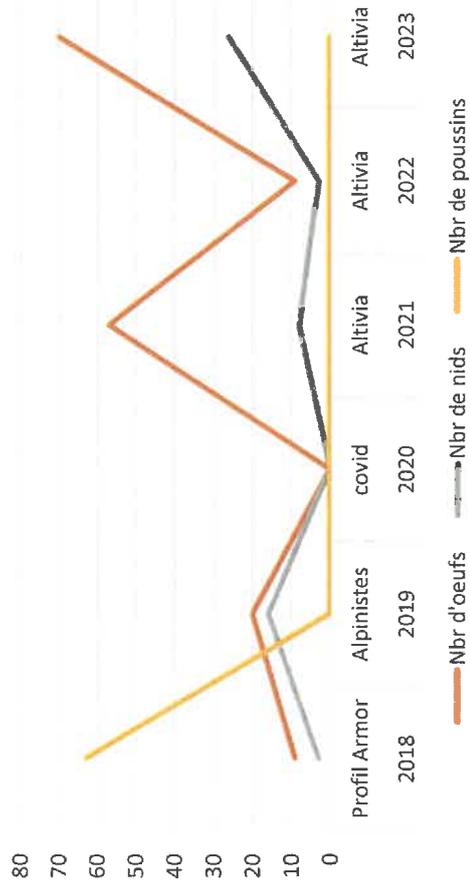
Kercaradec



Centre Ville



Penhars



Sur Penhars en 2022 l'accès aux toiture d'une grosse copropriété n'a pas été possible ce qui explique la baisse